

MAIRIE
DE LESCURE
D'ALBIGEOIS
81380

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JUIN 2026

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 24

Votants 25

Date de convocation :

15/06/2026

Date d'affichage :

15/06/2026

Numéro : 42/2026

Le vingt-deux juin 2026, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard DELBRUEL, Maire.

Présents : Bernard DELBRUEL, Yves MONTEILLET, Françoise CHINCHOLLE, Nassera ABADLIA, Olivier LEBRUN, Patrizia DRY, Francis ALARY, Martine DELEUZE, Christian DUMAY, Laurence GUIRAUD, Laurent JEANNIN, Inès LEBAILLY, Franck GARRIC, Liliane ESPIE, Robin COT, Patricia COMBETTES, David POUTRAIN, Carole SEGURA, Maxime FONTANILLE, Bénédicte LEYMARIE, Ghislain PELLIEUX, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Alain CANAC, Jérôme SABRIE.

Absents excusés représentés : Sophie SANCHEZ (Alain CANAC).

Absents excusés non représentés :

Absents non excusés non représentés : Denis ROUQUETTE, Jean-Claude RAFFANEL

Secrétaire de séance : Liliane ESPIÉ

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT) DANS LES ECOLES DE LA COMMUNE
ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Lescure-d'Albigeois est engagée depuis plusieurs années dans un partenariat avec la Région académique Occitanie dans le cadre du projet ENT-École destiné aux écoles du premier degré.

Ce dispositif d'intérêt général vise à développer les usages du numérique éducatif au sein des écoles publiques, à favoriser les échanges entre les enseignants, les élèves, les familles et les collectivités, ainsi qu'à garantir un accès sécurisé aux ressources pédagogiques numériques.

Dans ce cadre, la Région académique Occitanie propose le renouvellement de la convention de partenariat ENT-École pour l'année scolaire 2026-2027.

La convention a notamment pour objet de définir :

- les engagements réciproques de la Région académique et de la collectivité ;
- les modalités de mise à disposition de l'environnement numérique de travail ;
- les conditions d'accompagnement, d'assistance et de formation des utilisateurs ;
- les règles applicables en matière de gouvernance, de responsabilité éditoriale et de protection des données à caractère personnel ;
- ainsi que les modalités de participation financière de la collectivité.

La commune de Lescure-d'Albigeois a inscrit, pour l'année scolaire 2026-2027 :

- l'école élémentaire publique George Sand ;
- l'école maternelle publique Pauline Kergomard.

La participation financière de la commune est fixée à 41 € TTC par école, soit un montant total annuel de 82 € TTC pour les deux écoles inscrites.

La convention prendra effet à compter de sa signature et arrivera à échéance le 4 septembre 2027.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement de la convention de partenariat ENT-École pour l'année scolaire 2026-2027 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention afférent à son exécution.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'éducation,
- Vu le projet de convention de partenariat ENT-École 2026-2027 proposé par la Région académique Occitanie ?
- Considérant l'intérêt du dispositif ENT-École pour les établissements scolaires de la commune, les équipes pédagogiques, les élèves, les familles et la collectivité,
- Considérant l'exposé ci-dessus,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution pour l'année scolaire 2026-2027.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

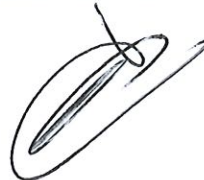
DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Bernard DELBRUEL



La Secrétaire de séance,
Liliane ESPIÉ



Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter du rejet du recours administratif préalable le cas échéant. Il est possible de saisir le tribunal par voie dématérialisée, via le site Internet www.telerecours.fr.